

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-776565

143969

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

6220

Société :

RAT

RETRAITE

Matricule :

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BENAINO NAJDA

Date de naissance :

12/05/62

Adresse :

8 RES ABIR EL OULFA

CASABLANCA

066 132 5798

Total des frais engagés

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : BENAINO NAJDA Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Hypertension

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/12/2022	6		250,00	INP :  Bureau N°5, Orléans Dr. DRILLE, Médecin traitant Endocrinologue, Rue de la Gare, 45000 Orléans

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien et du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	15/12/22	138,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet, ét signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					

Dr.Yasmine Driouich

• Spécialiste en Endocrinologie Diabétologique

Nutrition et Maladies Métaboliques

• Diplômée de la Faculté de Médecine et
de Pharmacie de Casablanca



الدكتورة ادريوش ياسمين

• أخصائية في أمراض الغدد والسكري

والتنفسية و أمراض الأيض

• خريجة كلية الطب والصيدلة

بالدار البيضاء

Casablanca, le

16/08/2022

une = Bonne nouvelle

Lot: 220501
BLUO: 06/2025
00,00 DH
et Soutien

55,00

1) Binsail cp 1000 mg

1 - 0 - 1 pdt 61g

(15)

83,00

2) Dominda spray bainad

138,00

Dr. DRIOUICH Yasmine
Endocrinologie Diabétologie
et Maladies Métaboliques
Bureau N°5 Oulfa - Casablanca
2, Wifak + Rue 2, N°19 Etage 2

Dr. DRIOUICH Yasmine
Endocrinologie Diabétologie
et Maladies Métaboliques
Bureau N°5 Oulfa - Casablanca
2, Wifak + Rue 2 N°19 Etage 2
Tel: 05 22 900 909

Route Sidi Al Khadir, Al Wifak 1, Rue 2, Immeuble 19, 2ème étage, N°5, Oulfa - Casablanca

Téléphone : 05 22 900 909 - WhatsApp : 06 60 78 88 97 - Email : driouich.yasmine@gmail.com